

Discours de Helmut KOHL

Le 2 février 1993, à Strasbourg devant le Conseil de l'Europe

Monsieur le Président,
Madame le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie vivement pour vos aimables paroles de bienvenue, Monsieur le Président.

C'est pour moi un grand plaisir d'être invité pour la première fois aujourd'hui à m'exprimer devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe à Strasbourg est la plus ancienne association de l'Europe libre et, en même temps, le seul forum qui rassemble des parlementaires de presque toute l'Europe.

Nombreux sont ceux en Europe, y compris en Allemagne, qui – et j'ajouterais malheureusement – ne sont pas assez conscients du rôle que le Conseil de l'Europe a joué au cours des quatre dernières décennies, et joue encore, pour le rassemblement de notre continent.

Le Conseil de l'Europe, première organisation européenne politique de l'après-guerre, a été fondé en 1949 dans le but de «réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun, et de favoriser leur progrès économique et social», comme il est stipulé dans son Statut.

Ses fondateurs tiraient ainsi les conséquences des expériences douloureuses de ce siècle.

Ils avaient vu clairement que la paix et la réconciliation entre les peuples européens ne pouvaient être assurées de manière durable que sur la base d'un ordre démocratique et du respect des droits de l'homme.

Ce jugement fondamental n'a jusqu'ici nullement changé. Il était et reste le fil conducteur du travail du Conseil de l'Europe. Face aux développements menaçants dans certaines parties de l'Europe, nous avons justement plus que jamais besoin du Conseil de l'Europe en tant que gardien du patrimoine spirituel et des valeurs fondamentales qui nous unissent, nous, Européens.

Mesdames, Messieurs, pour la République Fédérale d'Allemagne – encore très jeune à l'époque – l'admission au sein du Conseil de l'Europe – tout d'abord en tant que membre associé, puis, le 2 mai 1951, en tant que membre à part entière, revêtait une importance particulière. L'admission dans la communauté des peuples démocratiques d'Europe a ouvert pour nous, Allemands, la voie que nous indiquait la Loi fondamentale de 1949, «contribuer à la paix mondiale en tant que membre à part entière d'une Europe unie». L'adhésion au Conseil de l'Europe – et, presque en même temps, la fondation, avec d'autres pays, de la CECA –

marquèrent pour la République Fédérale d'Allemagne le point de départ d'une politique qui misait systématiquement sur un rassemblement toujours plus étroit de l'Europe libre.

Cette politique a porté ses fruits, pour nous, Allemands, et pour l'Europe tout entière: c'est essentiellement au succès du processus d'unification européenne que nous devons le fait d'avoir pu surmonter dans la paix et la liberté la confrontation entre l'Est et l'Ouest.

Notre ferme attachement au développement de l'intégration européenne a constitué aussi une base de confiance qui fut fondamentale pour le rétablissement de l'unité allemande avec le consentement de tous nos voisins et partenaires. Cette expérience est en même temps pour nous un stimulant pour l'avenir: l'Allemagne unie continuera à mettre toutes ses forces au service de la cause européenne.

A ce sujet, la Communauté européenne joue un rôle central. Cela n'amoindrit nullement le grand intérêt que nous attribuons, et continuerons d'attribuer, au Conseil de l'Europe ou à la CSCE en tant que piliers importants du processus d'unification paneuropéenne.

Mesdames, Messieurs, pour nous Allemands, l'Europe n'est pas n'importe quel sujet de la politique de tous les jours, mais une, si ce n'est «la» question décisive pour notre destin!

C'est pourquoi, en avril 1990, j'ai pris avec le Président de la République française l'initiative d'engager les négociations qui ont conduit au Traité de Maastricht sur l'union politique ainsi que sur l'union économique et monétaire.

Cette date était décisive pour démontrer sans équivoque que l'inquiétude de ceux qui craignent que l'Allemagne ne fasse à nouveau cavalier seul, après avoir établi son unité nationale, était injustifiée.

Le Traité de Maastricht a ainsi pour nous une signification toute particulière: il rend à la fois l'ancrage de l'Allemagne dans l'Europe et l'ensemble du processus d'unification irrévocables.

Pour nous, la phrase de Konrad Adenauer est encore valable: l'unité allemande et l'unification européenne sont les deux côtés d'une même médaille.

Mesdames, messieurs, 1989, l'année des grands bouleversements a montré que, deux siècles après la Révolution française, les droits de l'homme et du citoyen, les idéaux de liberté et de démocratie n'avaient rien perdu de leur force historique ni de leur dynamique. Si les peuples de l'Europe centrale, orientale, et du Sud-Est, en s'éveillant à la démocratie, n'ont cessé d'invoquer les droits de l'homme et du citoyen, c'est aussi grâce à l'action du Conseil de l'Europe.

C'est le Conseil de l'Europe qui a été en 1989 la première institution européenne à s'ouvrir aux Etats de l'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, et à les inviter à coopérer.

En créant le statut d'invité spécial, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a tracé pour les Etats réformateurs la voie vers une adhésion ultérieure au Conseil de l'Europe.

La Hongrie, l'ancienne Tchécoslovaquie, la Pologne et la Bulgarie ont entre-temps été admises au sein du Conseil de l'Europe. D'autres demandes d'adhésion ont été déposées. Cette évolution souligne parfaitement l'attrait du Conseil de l'Europe et son prestige en tant que forum paneuropéen.

Les Etats de l'Europe centrale, orientale et du Sud-Est n'attendent pas seulement de la Communauté européenne, mais aussi du Conseil de l'Europe, des aides efficaces dans la poursuite de leurs projets de réformes politiques et économiques.

Dans ce contexte, la vocation particulière du Conseil de l'Europe consiste à coopérer à l'élaboration des fondements juridiques de la réorganisation et surtout à promouvoir la coopération dans les domaines culturel et social.

Le Conseil de l'Europe contribue ainsi de manière considérable à la stabilité de ces pays et, par là-même, de l'Europe tout entière.

Notre objectif doit être de lier indissolublement le renouveau national dans ces pays à l'idée de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme et des minorités. Ce n'est qu'à cette condition que les excès nationalistes que nous observons çà et là perdront leurs fondements.

Mesdames, Messieurs, avec la Convention européenne des Droits de l'Homme, le Conseil de l'Europe a élaboré, il y a plus de quarante ans, le premier traité international prévoyant la sauvegarde obligatoire d'un catalogue de droits de l'homme.

Par la création de la Commission et de la Cour européennes des Droits de l'Homme, des Etats se sont, en outre, pour la première fois soumis à un mécanisme de contrôle efficace sur la base d'un consentement volontaire.

Le droit de chaque citoyen de saisir ces instances de contrôle internationales, quand il considère qu'une mesure prise par son pays porte atteinte à ses droits fondamentaux, donne à ce système un caractère exemplaire.

Mesdames, Messieurs, outre la protection des droits individuels de l'homme, la consécration et la garantie de droits efficaces pour les minorités prennent une importance croissante.

Cette idée repose sur l'expérience historique qui nous apprend que différentes nationalités et différents groupes ethniques ne peuvent convenablement cohabiter au sein d'un seul et même Etat que si les droits et la protection des minorités sont assurés.

La guerre dans l'ancienne Yougoslavie, mais aussi les conflits latents dans d'autres pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est montrent combien il est important d'élaborer de manière préventive une telle protection et des mécanismes de contrôle efficaces.

C'est justement là que nous voyons qu'une protection efficace des droits des minorités est cruciale pour la paix interne et externe.

Voilà la seule manière d'éviter que les problèmes ethniques – et les problèmes territoriaux qui y sont souvent associés – ne soient résolus de la façon désastreuse que nous connaissons du passé et que l'on tente malheureusement à nouveau d'appliquer dans l'ancienne Yougoslavie.

La recommandation adoptée en 1990 par L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe constitue à ce sujet une proposition prometteuse.

Je me féliciterais qu'une convention de sauvegarde des droits des minorités soit adoptée au plus tôt sur cette base.

Le Conseil de l'Europe soulignerait ainsi son rôle de pionnier au niveau paneuropéen dans le domaine des droits de l'homme et des minorités, tout comme il l'a déjà fait avec sa Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Mesdames, Messieurs, l'Europe occidentale n'est pas non plus une fois pour toutes à l'abri des spectres du passé, de la pensée nationaliste, d'un retour à l'intolérance et au chauvinisme.

Nous, Allemands, avons été témoins au cours des derniers mois et des dernières semaines d'une augmentation terrifiante d'actes de violence perpétrés par des groupes d'extrême droite.

Tous ceux qui considèrent l'amour du prochain et le respect du patrimoine de notre culture occidentale comme les fondements moraux de leur pensée et de leurs actes éprouvent de la répulsion devant ces crimes monstrueux.

Nous ne pouvons et ne devons montrer aucune indulgence envers une violence, au mépris de toute humanité, qu'elle soit d'extrême gauche ou d'extrême droite.

Notre Etat de droit libéral ne permettra pas que des concitoyens étrangers, qui, ne l'oublions pas, ont pris une part décisive à l'essor de la République Fédérale d'Allemagne depuis quarante ans, deviennent maintenant victimes d'agressions aveugles.

Le Gouvernement fédéral et les Länder compétents avant tout dans ce domaine combattent ces actes de violence extrémistes avec tous les moyens à leur disposition. Au cours des dernières semaines, des millions de citoyens allemands ont manifesté contre la xénophobie et le racisme.

Ils ont ainsi montré clairement que l'écrasante majorité de notre peuple condamne rigoureusement les excès de violence à l'encontre des étrangers.

Mesdames, Messieurs, xénophobie, haine des étrangers et antisémitisme ne sévissent pas seulement dans notre pays, mais aussi dans d'autres pays d'Europe, et même dans le monde entier. C'est pourquoi nous sommes tous appelés à affronter ce problème à l'échelon européen.

Au niveau de l'Europe, nous devons également concentrer notre réflexion sur les conséquences des mouvements migratoires et des flux de réfugiés qui existent dans le monde entier.

Chacun d'entre nous est concerné. Même si c'est l'Allemagne qui actuellement en supporte la charge principale, ces mouvements constituent un défi à la fois unique et permanent pour l'Europe tout entière.

Mesdames, Messieurs, permettez-moi une brève remarque à propos d'une question qui me tient personnellement très à cœur.

L'identité culturelle qui caractérise l'Europe – et qui, à juste titre, a toujours été l'une des priorités de votre travail – se reflète notamment dans la diversité des langues qui y sont parlées.

Préserver cette identité comptera également à l'avenir parmi les tâches premières du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, il faudrait qu'au moins les langues les plus répandues en Europe – et la langue allemande en fait partie – cohabitent sur un pied d'égalité au sein de cette institution.

La discussion qui s'est déroulée au cours de ces derniers mois au sujet de la politique européenne, non seulement en Allemagne, mais aussi dans d'autres pays partenaires, a montré précisément combien cela s'avère important et facilite la compréhension de chaque citoyen pour les grandes questions qui agitent l'Europe et pour le travail de ses institutions.

Le Bundestag, tout comme le Gouvernement fédéral, attache donc une importance toute particulière à ce que la langue allemande soit mise sur un pied d'égalité avec les autres au sein du Conseil de l'Europe.

Mesdames, Messieurs, dès le début, le Conseil de l'Europe a cherché la coopération avec d'autres institutions européennes, que ce soit avec l'OCDE ou la CSCE ou, en priorité, avec la Communauté européenne.

Il s'agit de développer résolument cette approche, chaque institution européenne devant fournir la contribution qu'elle est le mieux à même de fournir.

Je trouve que le moment est venu pour nous de réfléchir à la façon de mieux délimiter et coordonner entre elles les tâches des différentes organisations en Europe, à savoir la Communauté européenne, le Conseil de l'Europe et la CSCE.

Cela signifie pour le Conseil de l'Europe qu'il doit se concentrer sur les domaines dans lesquels il a déjà fait ses preuves par le passé.

Le Gouvernement autrichien a proposé d'organiser à l'automne prochain un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe qui serait consacré aux tâches prioritaires de cette institution à l'avenir.

Le Gouvernement fédéral espère qu'il sera possible de créer les conditions permettant d'arriver à un résultat substantiel au plan politique et, plus précisément, de définir des objectifs clairs et de cerner les questions spécifiques prioritaires.

Mesdames, Messieurs, nous savons tous qu'aujourd'hui plus que jamais l'Europe prise dans son ensemble a besoin d'un pilier sûr et solide de stabilité.

Seule une Communauté européenne forte, capable d'agir à l'intérieur et à l'extérieur, est à même d'assumer ce rôle. Nous, Allemands, nous ne pouvons pas, surtout en raison de notre situation géographique, rester indifférents au chemin que l'Europe décide de prendre – à la question de savoir si elle choisit irrévocablement l'union politique et économique ou si elle préfère retomber dans les rivalités nationales des temps passés.

Telle est la question qui se situe au cœur de la discussion actuelle à propos de la politique européenne et notamment du Traité de Maastricht.

Nous devons en ce moment présent saisir la chance historique qui nous est offerte et créer l'union européenne – si nous n'y parvenons pas, nous faisons échec devant l'avenir et nous compromettons même les acquis.

Cela n'est pas un refus opposé à un élargissement de l'Europe, mais nous ne pourrions créer cette Europe élargie que si nous développons de manière irréversible l'Europe communautaire actuelle.

Ces deux questions doivent rester en tête de l'ordre du jour: l'union européenne et la maison européenne élargie. Il ne s'agit pas d'un choix mais de deux priorités de même importance.

C'est pourquoi nous mettrons tout en œuvre pour que le Traité de Maastricht puisse entrer en vigueur au cours de cette année.

Parallèlement, nous devons déployer toutes nos forces pour appliquer de manière résolue et rapide les politiques ébauchées dans le traité.

Pour cela, plusieurs choses sont nécessaires.

Premièrement, il faut que nous mettions au point une politique étrangère et de sécurité commune qui mérite vraiment ce nom.

C'est le seul moyen de prévenir les crises avec une plus grande efficacité et d'influencer d'une manière plus active les événements qui menacent la paix.

La guerre horrible qui sévit dans l'ancienne Yougoslavie tout comme les foyers de crise qui existent dans d'autres régions d'Europe de l'Est et du Sud-Est ainsi qu'aux frontières de notre continent suffisent de loin à montrer que seule une politique commune peut nous préserver d'une instabilité durable.

Deuxièmement, nous ne pouvons assurer notre stabilité économique et monétaire, et maintenir notre prospérité que si nous pratiquons une coopération de plus en plus étroite en vue de parvenir à une politique économique et monétaire commune.

En fin de compte, cette union de stabilité profitera aussi à l'Europe tout entière.

Troisièmement, nous ne devons pas relâcher nos efforts en faveur d'une Europe proche de ses citoyens. Notre objectif continue d'être une Europe qui respecte l'identité nationale, la culture et les traditions de tous ses Etats membres et de ses régions.

Le Conseil de l'Europe et l'union européenne devraient, dans ce domaine en particulier, resserrer davantage encore leur coopération à l'avenir.

Quatrièmement, approfondissement et élargissement de la Communauté européenne ne sont pas contradictoires.

Je suis heureux que les négociations d'adhésion aient commencé avec l'Autriche, la Suisse et la Finlande. Et la Norvège va suivre.

Ces négociations doivent être menées à terme rapidement pour que l'adhésion puisse avoir lieu avant la fin de 1995.

Parallèlement, nous allons continuer de développer le dispositif des accords d'association avec les Etats réformateurs d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et du Sud-Est, afin de consolider leurs perspectives d'un avenir européen.

Mesdames, Messieurs, la coopération du Conseil de l'Europe avec la CSCE, la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe, joue un rôle grandissant.

La Charte de Paris en a jeté les bases et les premières mesures concrètes ont déjà été mises au point en vue d'un resserrement de la coopération.

Il serait par exemple souhaitable que le Conseil de l'Europe et la CSCE se complètent et coordonnent leur travail, notamment dans le domaine de la dimension humaine et dans

l'encouragement de la mise en place d'institutions démocratiques, surtout dans les nouveaux Etats participants de la CSCE.

Mesdames, Messieurs, les bouleversements politiques fondamentaux intervenus dans le bref laps de temps qui s'est écoulé depuis 1989 exigent de nous tous que nous fassions preuve de courage et de détermination, d'énergie et d'imagination.

Nous devons saisir résolument la chance historique qui nous est donnée de construire aujourd'hui un ordre de paix durable et juste en Europe. Nous devons surtout faire obstacle assez tôt à tout développement susceptible de compromettre la paix et la stabilité sur notre continent.

Pour cela, il faut que nous fassions respecter dans toute l'Europe les principes et les orientations de l'action des Etats que symbolise le Conseil de l'Europe: pluralisme, démocratie, Etat de droit et respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Mesdames, Messieurs, néanmoins, je me demande parfois si au prix de tous ces efforts nécessaires, nous ne cherchons pas à créer une situation que les jeunes en Europe ont déjà réalisée depuis longtemps.

Je l'ai vécue l'année dernière sur le pont Charles à Prague. Il y avait là de jeunes Russes et de jeunes Ukrainiens, des Italiens, des Néerlandais, des Britanniques, des Allemands et beaucoup d'autres.

Pour eux, ce rapprochement est tout à fait naturel – en dépit des frontières qui séparent les Etats et des barrières linguistiques.

Cette mentalité et, plus particulièrement, la conscience de faire partie d'un même tout caractérisent la grande majorité de la jeune génération dans les pays européens.

Voilà une autre raison pour laquelle il est si important d'éviter que la politique ne suive les événements de loin, voire ne retombe dans les clichés de l'Etat-nation d'hier ou d'avant-hier.

Aujourd'hui – quelques années juste avant la fin de ce siècle marqué par la souffrance et la détresse – cette vision grandiose de l'Europe unie apparaît plus réalisable que jamais.

A nous de ne pas gâcher la chance que nous offre l'Histoire, mais au contraire de mettre tout en œuvre pour sauvegarder la paix et la liberté pour les générations futures en poursuivant tout droit la voie qui mène à l'unité de l'Europe.